



Rencontre avec l'Institut économique de Montréal

Estimation des pertes d'emplois associées à la prise d'un décret par le gouvernement fédéral

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

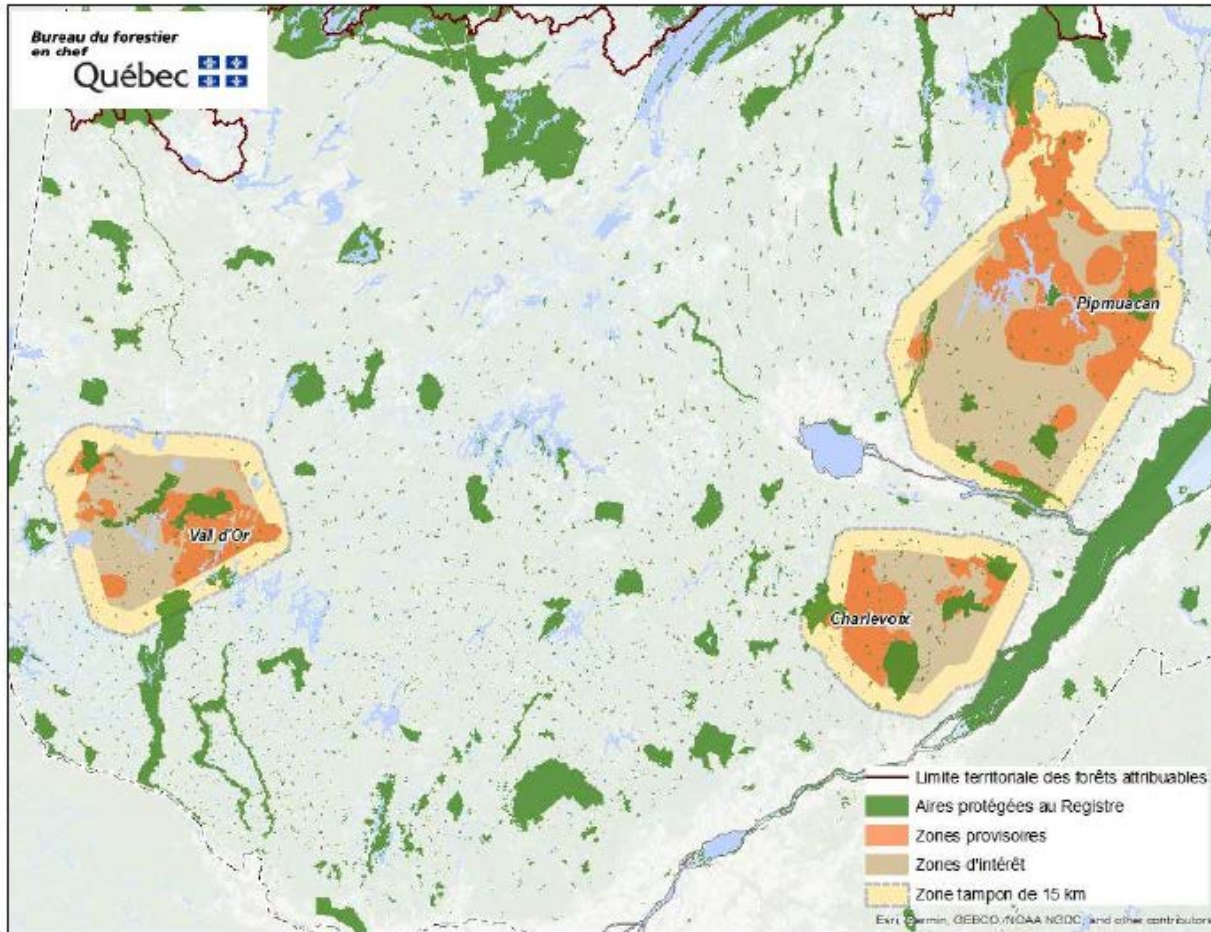
Votre
gouvernement 

Québec 

Contexte

- Le 26 juin 2024, le MRNF a reçu les contours des territoires officiellement envisagés pour la prise du décret fédéral, qui se composent de trois types de zones et qui ciblent trois populations isolées (Val-d'Or, Pimpuacan et Charlevoix).
 - **Zone provisoire** : Territoire ciblant le meilleur habitat pour le caribou boréal. Les activités forestières y seraient proscrites.
 - **Zone d'intérêt** : Territoire élargi autour des zones provisoires qui englobe les délimitations des aires de répartition fédérales et provinciales ainsi que des milieux complémentaires. La zone d'intérêt a été délimitée dans le but de permettre, s'il y a lieu, la modification des zones provisoires à la suite de la consultation.
 - **Zone tampon** : Bande de 15 kilomètres autour de la zone d'intérêt qui délimite la portée de la consultation.
- Le 15 juillet 2024, le Forestier en chef a réalisé une évaluation d'impacts sur les possibilités forestières 2024-2028.
- Cette évaluation porte uniquement sur les zones provisoires.

Évaluation du Forestier en chef



Évaluation du Forestier en chef

L'impact total sur les possibilités forestières associé aux zones provisoires du projet de décret est estimé à une réduction de - 1,4 million de mètres cubes bruts de bois par année.

Zones provisoires	Superficie dans les unités d'aménagement (hectares)		Impact (m ³ bruts/an)	
	Totale	Admissible à la récolte et à la sylviculture	SEPM	Toutes essences
Charlevoix	298 110	262 140	-281 400	-357 000
Pipmuacan	985 340	727 280	-657 500	-790 400
Val-d'Or	297 980	196 240	-149 900	-245 900
Total	1 581 430	1 185 660	-1 088 800	-1 393 300

Estimation des pertes d'emplois

5

Processus de détermination des impacts sur le volume attribuable

Afin d'estimer les pertes d'emplois, les étapes suivantes permettent d'appliquer des réductions aux impacts évalués par le Forestier en chef

1. Estimation des impacts sur les volumes marchands nets

Les impacts sur les possibilités forestières annoncées par le Forestier en chef sont en volumes marchands bruts. Pour obtenir les impacts en volumes marchands nets, des facteurs de réduction sont appliqués :

- Carie, trait de scie, rebuts de tronçonnage, etc.

2. Estimation des impacts sur la possibilité forestière attribuable nette

La possibilité forestière attribuable représente le volume de bois net pouvant faire l'objet d'une transformation industrielle. Pour obtenir les impacts sur la possibilité forestière attribuable, des facteurs de réduction sont appliqués :

- Modalités autochtones et administratives, certification forestière, etc.

3. Estimation des impacts sur les volumes attribuables nets

Par la suite, des réductions sont appliquées à la possibilité forestière attribuable afin de déterminer les volumes disponibles pour être attribués aux entreprises :

- Bois sans preneur, branches, etc.

Estimation des pertes d'emplois

Processus de détermination des pertes d'emplois

6

Afin d'estimer les pertes d'emplois, les étapes suivantes sont appliquées à partir des volumes attribuables nets :

1. Détermination du nombre d'emplois directs et indirects générés par l'industrie de la récolte et de la transformation

Calculé à partir du modèle intersectoriel du Québec basé sur les données de Statistique Canada

2. Détermination du facteur historique de consommation par région

Afin d'estimer les impacts sur les emplois directs et indirects, on prend en compte l'historique de récolte par région sur un horizon de dix ans.

3. Estimation des pertes d'emplois directs et indirects

Estimation des pertes d'emplois

7

	Possibilité forestière en volumes bruts (m ³)		Volumes attribuables nets (m ³)		Emplois (année - personne)*		
	Volumes SEPM	Volumes totaux	Volumes SEPM	Volumes totaux	Directs	Indirects	Totaux
Charlevoix (CHA)	281 400	357 000	253 815	300 340	405	204	609
Pipmuacan (PIP)	657 500	790 400	534 794	583 625	692	349	1041
Val-d'Or (VDO)	149 900	245 900	128 395	194 249	226	114	340
Totaux	1 088 800	<u>1 393 300</u>	917 004	<u>1 078 215</u>	1 323	667	<u>1990</u>

* Afin d'estimer les impacts sur les emplois directs et indirects, on prend en compte l'historique de récolte par région sur un horizon de dix ans.

Estimation des impacts pour les entreprises

8

L'adoption du décret fédéral provoquerait :

- Des impacts variant entre - 1 et - 50 % sur les volumes de bois provenant de la forêt publique pouvant être transformés par les usines touchées
- Des baisses d'approvisionnement en fibre de bois allant jusqu'à - 49 % pour les utilisateurs (pâtes et papiers, panneaux, énergie) de produits conjoints du sciage (sciures, rabotures, écorces, copeaux) touchés

Estimation des impacts sur la valeur ajoutée

9

La prise d'un décret aurait pour impact une perte annuelle de valeur ajoutée de - 151 M\$/an en fonction des volumes de bois récoltés historiquement :

	Possibilité forestière en volume brut (m ³)		Volumes attribuables nets (m ³)		Valeur ajoutée/an (≈ PIB) (en \$ de 2018)
	Volumes SEPM	Volumes totaux	Volumes SEPM	Volumes totaux	
Charlevoix (CHA)	281 400	357 000	253 815	300 340	46 129 536
Pipmuacan (PIP)	657 500	790 400	534 794	583 625	79 207 960
Val-d'Or (VDO)	149 900	245 900	128 395	194 249	25 510 185
Total	1 088 800	1 393 300	917 004	1 078 215	150 847 680

Exclusions de l'analyse



10

Les estimations des impacts ne prennent pas en compte les éléments suivants :

- Zones d'intérêt
- Zones tampons
- Territoires potentiellement enclavés par les zones du décret fédéral
- Possibilité de fermeture complète de certaines usines
- Emplois induits



Période de question

Définitions des emplois directs et indirects

12

Emplois directs

Les emplois directs sont les ceux dans les entreprises de récolte et les usines de transformation. La perte ou le gain de volumes récoltés affecte directement le nombre d'emplois.

- Entreprise de récolte : entrepreneurs forestiers offrant des services pour la réalisation de travaux comme la construction de chemins ou la récolte d'arbres qui possèdent différentes machineries. Les entrepreneurs forestiers réalisent des travaux à leur compte ou en sous-traitance pour d'autres entrepreneurs, des groupements forestiers, des coopératives forestières et des firmes d'ingénieurs forestiers.
- Usine de transformation du bois :
 - 1^{re} transformation : Production de bardeau, bois d'œuvre résineux et feuillus, charbon de bois, panneaux de fibres (LDF, MDF, HDF, etc.), panneaux de lamelles orientées (OSB), panneaux de particules, placages et contre-plaqués, etc.
 - 2^e transformation : poutres ou panneaux d'ingénierie, d'apparence ou structurale, composants de systèmes de construction préfabriqués, bois traité, cadres et moulures, clôtures, bois polymères composites, palettes de manutention, laine de bois, etc.
 - Pâtes et papiers : cartons, papier journal, papiers couchés et traités, papiers de spécialité, papiers fins, papiers hygiéniques, pâtes commerciales, etc.

Emplois indirects

Les emplois indirects sont les emplois liés à la chaîne d'approvisionnement (par exemple, réparateur de machinerie forestière). La perte ou le gain de volumes récoltés affecte l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des entreprises de récolte et de transformation, c'est-à-dire que les emplois indirects permettent de capter les effets chez les fournisseurs de biens et services des secteurs de la récolte et de la transformation.

Emplois induits (non pris en compte)

Correspondent à l'effet provoqué par une variation des dépenses de consommation à la suite d'une fluctuation des revenus des travailleurs directs et indirects. Par exemple, si un travailleur forestier dépense 50 % de son salaire brut en dépenses de consommation, 50 % de la hausse de son revenu sera également dépensé en biens de consommation, ce qui entraînera un accroissement de l'activité économique dans d'autres secteurs productifs. Par exemple, l'emploi d'une serveuse d'un restaurant est non seulement un emploi direct du secteur de la restauration, mais aussi un emploi « induit » pour presque tous les secteurs productifs de l'économie.

Liens vers de la documentation pertinente



- [Analyse du Forestier en chef](#)
- [Répertoire des bénéficiaires](#)
- [Rapport *Retombées économiques*](#)
- [Portrait statistique du secteur forestier](#)
- [Permis d'exploitation d'une usine de transformation primaire du bois](#)